

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membre du Bureau représenté :

6

Membres présents sans voix
délibératives :

1

Total votants : 26

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2023 à 13H00

Date de la convocation : 12 Janvier 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 Janvier 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Bernard VIGNAUD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Martine MUNOZ, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Georges LOPEZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Stéphane RODIER à Tony BERNARD
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Philippe BLANCHOZ à Bernard VIGNAUD
Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DUBOST

**OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ
DE LA MONTAGNE THIernoISE
VERSEMENT EXCEPTIONNEL D'ACOMPTE DE CONTRIBUTION**

Rapporteur Tony BERNARD, Président

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise n°40 du 3 mai 2016 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n° 063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 27 août 2017 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération n°20210609-02 du Bureau Communautaire réuni le 9 juin 2021 accordant une contribution d'un montant 987,00 euros à Madame Stéphanie CHABRET, dans le cadre du PIG de la Montagne Thiernoise, pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique de son logement.

Cette propriétaire a des difficultés pour avancer le financement des travaux. Elle s'est d'ores et déjà acquittée d'une facture d'un montant de 6 701,69 euros HT au moyen d'un acompte perçu auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Le versement d'un acompte de la contribution de la Communauté de commune lui permettrait de débloquer la suite des travaux.

Aussi, il est proposé, à titre exceptionnel, de verser un acompte de contribution correspondant à 10 % du montant HT de la facture déjà acquittée.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve**, à titre exceptionnel, le versement d'un acompte de contribution pour un montant de 670,00 euros ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 26

Conseillers présents : 20

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon